

Précarité transformée : les jeunes particulièrement touchés ?

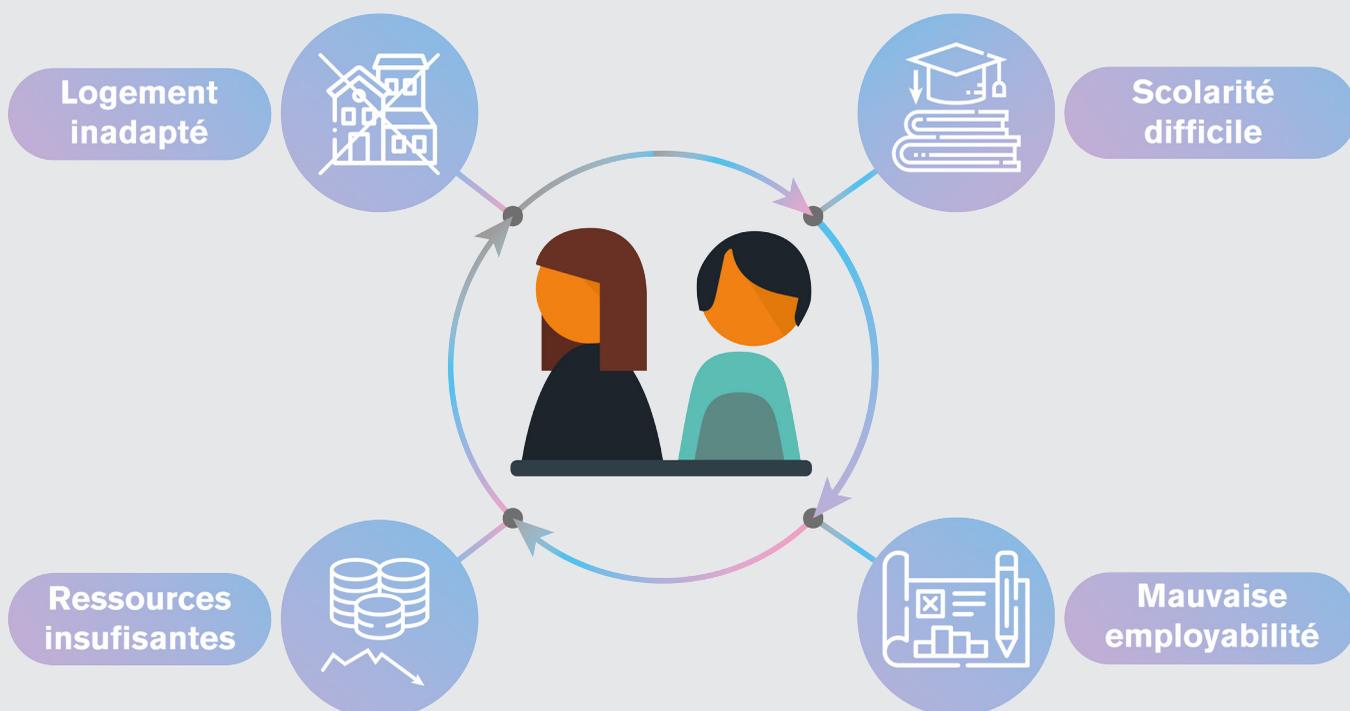


Dossier

Qu'est-ce que la précarité ? En quoi est-ce différent de la pauvreté ? Ces questions dérangent et peuvent même faire peur, tellement elles touchent une corde sensible en chacun de nous. Quand on bascule dans la précarité, on est entraîné, malgré nous, dans un cercle vicieux.

Le schéma que vous trouverez ci-dessous nous a été largement inspiré par une infographie créée par la FCJMP et illustre un exemple de parcours d'une personne précaire. La mauvaise employabilité du marché ne permet pas de posséder des ressources suffisantes. Celles-ci sont un frein pour trouver un logement adapté et/ou décent et le manque de confort et d'espace peut entraîner un décrochage scolaire qui, à son tour, augmente le risque de ne pas trouver de travail... Vous vous doutez de la suite : comme pour tout cercle vicieux, le plus dur est d'en sortir....

*Cette infographie est largement inspirée des
Bulletins de Liaison de la FCJMP, saison 2020-2021*



Précarité transformée : les jeunes particulièrement touchés ?

Comment expliquer la pauvreté ? Même les spécialistes s'y cassent les dents ou en font un sujet d'étude tellement le terme et ce qu'il englobe est vaste. « Il n'est jamais tout à fait aisé d'appréhender la notion de 'pauvreté' car le mot est particulièrement commun à tous depuis tout le temps et, de ce fait, tout le monde pense savoir instinctivement de quoi on parle lorsque l'on évoque 'la pauvreté'. Pour autant, dès lors qu'il faut la définir, cela se complique et, le plus souvent, on s'en réfère alors quasi exclusivement à une définition financière. » ¹

La précarité est considérée comme « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante... » ²

La précarité renvoie donc plutôt à un sentiment d'incertitude qu'à un état de fait constant. C'est la crainte de basculer dans la pauvreté. On est sur la corde raide, sans arrêt. Ce risque ne dépend pas seulement de la personne en difficulté, il dépend aussi de décisions extérieures.

Pour ce dossier, nous nous sommes intéressés aux personnes vivant dans la précarité. Qui sont-elles ? Quels ont été leurs points de rupture ? C'est en nous posant ces questions qu'un fait est apparu. La pauvreté a changé de cible, ou plutôt, elle s'est modifiée au fil des années. Cependant, si un fait ne change pas, c'est bien le phénomène des spirales infernales dans lesquelles sont plongés les individus précarisés.

Les profils des personnes vivant dans la précarité il y a 20 ans ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Qu'est-ce qui a induit ces changements ? Nous avons été interloqués par un article publié sur le site de l'Observatoire français des inégalités. Voici la conclusion de DAMON, sociologue et auteur de cet article : « Aujourd'hui, la personne précarisée est jeune - on devrait dire elle est jeune -, vient d'une famille monoparentale, demeure en zone urbaine et ne parvient pas à s'insérer sur le marché du travail. » ³ L'article avance également dix transformations qui, selon l'auteur, ont affecté sensiblement les phénomènes de précarité depuis une trentaine d'années. C'est en partant de ces transformations que nous avons structuré le dossier de ce Nouvelles Vagues. À lumière de la Jeunesse, plongeons-nous dans l'univers hostile de la précarité.

1 La lutte contre la pauvreté à l'agenda politique



La précarité a toujours existé, c'est un fait. Pourtant, elle s'est modifiée et elle touche des personnes qui, il y a une vingtaine d'années, n'étaient pas du tout concernées par le sujet. Cela a, bien entendu, modifié la donne au niveau politique également. En effet, **la pauvreté n'a pas toujours été un sujet central pour les instances décisionnelles de notre pays.** Cela fait maintenant environ vingt ans que nos élus se préoccupent davantage de ce problème. Nous pouvons le constater dans les programmes de certains partis mais aussi dans certains plans d'actions.

¹ R. CHERENTI, *L'Homme le plus pauvre de Wallonie est (toujours) une femme*, CeRIS, UMon, juin 2020.

² J. WRESINSKI, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Conseil économique et social, février 1987, p. 25.

³ J. DAMON, *Pauvreté et précarité en chiffres*, Les Cahiers français, n° 390, 2016.

Au niveau fédéral

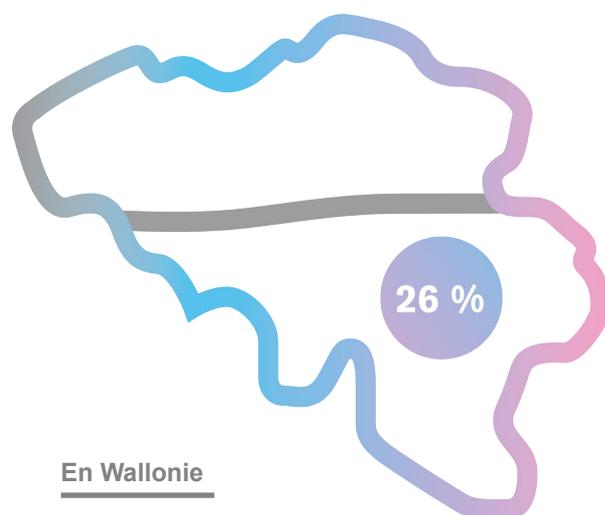
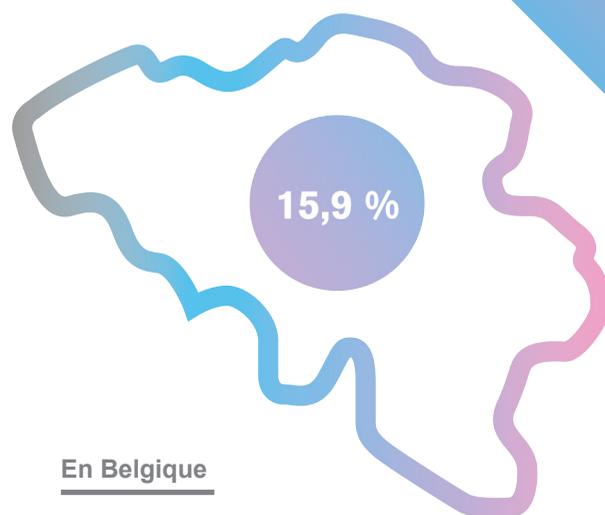
Le Forum – Bruxelles contre les inégalités a analysé les tendances lors des dernières élections fédérales car « loin d'être un sujet marginal, **la pauvreté en Belgique frappe 15,9 % de la population** ». ⁴ Selon cette analyse, le traditionnel clivage gauche-droite reste omniprésent lorsqu'on s'intéresse aux enjeux socio-économiques. Ainsi, pour certains partis dits de gauche, la lutte contre la précarité est un sujet essentiel. On peut même constater que les « idéologies diffèrent notamment sur leur vision des inégalités, sur leur rapport à l'économie de marché et sur leur opinion quant à l'action régulatrice de l'État, mais aussi quant au rôle attribué à la société civile et aux corps intermédiaires, tels que les syndicats ». ⁵ La pauvreté est souvent vue comme faisant partie d'un tout (et heureusement). Les programmes la mentionnant proposent, dès lors, **une lutte multidimensionnelle** afin d'en appréhender tous les aspects : le logement, la santé, l'accès à l'énergie, l'intégration sociale...

Au niveau régional

Au-delà de la sphère politique fédérale, la lutte s'organise aussi au niveau régional. Ici, c'est le **Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté** qui nous servira d'exemple. **Celui-ci a été consulté afin de mettre en place un plan d'action dans toute la Région wallonne.** En effet, si le chiffre de 15,9 % a été avancé pour le pays entier, **en Wallonie, c'est plutôt 26 % de la population qui est touchée par la pauvreté ou l'exclusion sociale** (qui vont souvent de pair). Des actions ponctuelles ont déjà été menées mais c'est maintenant au niveau global que ce plan de lutte entend agir afin de non seulement de gérer cette pauvreté mais surtout tenter de l'éliminer. Voici quelques priorités mises en avant dans ce plan : un développement de l'axe « emploi-insertion-formation », une grille indicative des loyers, une réduction de la fracture numérique... L'important, pour le gouvernement wallon, est d'avoir une vision globale, transversale du problème et non pas de scinder des éléments qui forment un tout. Il faut revenir à la personne, à ces éléments qui font qu'elle bascule dans la précarité. Ils ne sont pas isolés les uns des autres mais sont interdépendants.



Le taux de pauvreté



Les acteurs de la lutte

Pour toujours pousser plus loin la réflexion et l'action, on peut compter sur d'autres acteurs : **les syndicats, les associations de lutte contre la pauvreté mais aussi certaines Organisations de Jeunesse.** En effet, ces dernières ne sont pas en reste quand il s'agit de poser les questions qui fâchent ou de mettre en lumière un problème trop souvent « oublié ». La plupart des revendications et positions de nos OJ visent principalement à soutenir les jeunes touchés par une précarité qui leur tombe parfois dessus sans crier gare. Face à plusieurs constats accablants, les débats se rejoignent pour dénoncer certaines inégalités qui touchent particulièrement

⁴ F. SBARAGLIA et C. CLOSE, *La lutte contre les inégalités dans les programmes électoraux, Pauvreté - Le trimestriel du Forum -*

les 18-30 ans. On peut penser à l'accès au logement pour les jeunes et au maintien de loyers accessibles ou encore à la défense des travailleurs pauvres, qui sont de plus en plus nombreux. Enfin, on retrouve aussi la lutte contre les barrières économiques et sociales qui entravent l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce qui peut ressortir de cette analyse sommaire, c'est que la lutte contre la précarité ne peut pas se limiter à un seul plan, à un seul aspect. Qu'elle ne peut pas non plus se restreindre au niveau temporel ou géographique. C'est une lutte de tous les instants et de toutes les époques.

Et la lutte contre la précarité étudiante ?

L'image du jeune étudiant insouciant n'est malheureusement pas une réalité pour tous. Être étudiant sous-entend pouvoir payer son minerval, se loger à proximité de son école et générer assez de revenus que pour pouvoir être en partie indépendant. Or, certains jeunes rencontrent des difficultés supplémentaires quand il s'agit de financer leurs études.



Pour lutter contre la précarité étudiante et prévenir contre le décrochage scolaire, la FEF (Fédération des Étudiant·e·s Francophones) a mis en place un rapport de consultation mettant en évidence les causes de ce fléau. Voici ses principales réclamations.

La diminution du minerval et du prix des matériels et supports de cours

La diminution des frais de logement et de transport

La lutte contre la précarité menstruelle

La diminution des frais alimentaires

L'augmentation du montant des aides sociales

L'augmentation de l'accessibilité aux soins de santé

À LA UNE : le 5 mai dernier, au terme d'une occupation du siège de la Fédération Wallonie-Bruxelles de plusieurs heures par une cinquantaine de jeunes, la FEF a rencontré la ministre de l'Enseignement supérieur. Leurs revendications contre le manque de mesures structurelles pour lutter contre la précarité étudiante seront-elles entendues ?

2 Rajeunissement de la pauvreté



À quoi peut-on voir qu'il y a un rajeunissement de la pauvreté dans notre société ? Cela veut-il dire qu'il n'y a plus de « vieux pauvres » ? Pas forcément. Mais les jeunes pauvres eux, existent bel et bien. Est-ce dû à leur passé ou à la société ? Cela dépend.

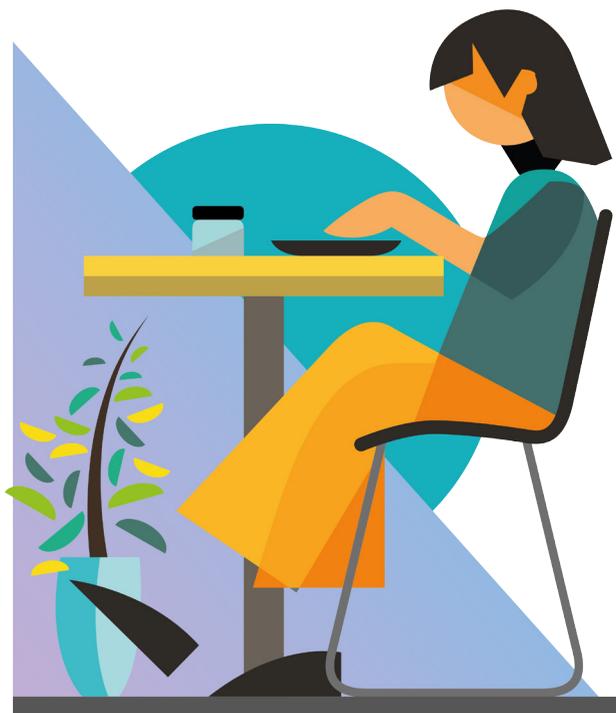
On voit émerger un nombre toujours plus grand de « jeunes pauvres ». Dans cette catégorie, on peut retrouver les NEET (de l'anglais *Not in Education, Employment or Training*), c'est-à-dire **des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires** ; ils ne suivent pas non plus de formation, ne touchent pas le chômage et ne sont pas inscrits au CPAS.



En 2019, en Wallonie, le pourcentage de NEET entre 18 et 24 ans était de 14,5 % et de 13,2 % dans l'Union Européenne ; la moitié d'entre eux détient au moins un diplôme du secondaire supérieur. Il est vrai qu'une partie de ces jeunes est probablement sortie des études récemment et est à la recherche d'un emploi. Ils sont peut-être inscrits chez Actiris ou au Forem, ou alors ils sont complètement « désaffiliés ». En tout cas, ils sont presque « sortis des radars »⁵...

⁵ WINKEL J., Neet, jeune désaffilié fort demandé, Alter Échos n°429-430, Septembre 2016.

Dans la catégorie des jeunes pour qui le passage à l'âge adulte ou à une vie autonome est particulièrement difficile (ceux qui manquent de pistes pour être totalement indépendants dans le futur) se retrouvent des jeunes sortis d'une institution de l'Aide à la Jeunesse à l'âge de 18 ans. La transition est difficile puisqu'ils ne peuvent pas toujours bénéficier d'un accompagnement adéquat et sont souvent en rupture complète avec leurs parents.



En effet, leur première expérience d'autonomie peut se révéler très solitaire et impitoyable.

Le pas à franchir est grand entre les dispositifs d'aide, de services et de droits dont on leur parle et l'énergie qu'ils vont vraiment devoir déployer pour en bénéficier.

Du jour au lendemain, ils sont projetés dans la dure réalité du monde adulte, puisqu'être majeur sous-entend avoir des obligations pour lesquelles ils ne sont pas toujours préparés. Pèse sur leurs épaules le risque de se retrouver sans ressources et à la rue quelques mois après leur émancipation. Il est vrai qu'ils n'ont pas toujours eu le temps de se familiariser avec la gestion d'un logement, d'un ménage, des repas ou encore des tâches administratives. Arrivent alors le risque de tomber dans la délinquance ou la précarité affective et/ou économique qui va de pair avec une dégradation de la santé mentale. Difficile de se projeter et de se construire un avenir dans ces conditions. La réalité est souvent bien loin de ce qu'ils s'étaient imaginé.

En bref, être jeune et plein d'énergie n'assure pas d'avoir une vie calme et paisible. Les challenges sont nombreux et développer son sens des responsabilités dès 18 ans en est d'autant plus compliqué. Surtout quand on sait qu'en 2019, en Belgique, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans était nettement supérieur à celui des autres tranches d'âge...

3 & 4

Urbanisation de la pauvreté & Problème de budgets contraints



Ces deux transformations sont étroitement liées, c'est pourquoi nous avons décidé de les aborder dans une seule et même section de notre dossier.

Nous avons parfois tendance à penser que la précarité est plus souvent présente dans les centres urbains que dans les milieux ruraux. Ce n'est pas faux mais tout est dans la nuance. Il faut vraiment voir la précarité comme étant instable, mouvante. On devrait alors plutôt dire que la précarité

augmente dans les grandes villes et qu'elle se modifie dans les campagnes pour toucher une population plus vieillissante. Nous en parlerons plus loin.

Faisons un focus sur ce qui se passe dans les centres urbains denses (ici Bruxelles), lieux où la Jeunesse est la plus impactée par la précarité. Il faut bien se rendre compte que nous ne pouvons pas en isoler les facteurs (scolarité, emploi, logements...). Ils sont propres au lieu analysé. Ces mêmes éléments dans un milieu plus rural n'auront pas les mêmes conséquences.

Bruxelles

La capitale est la seule ville de Belgique où le nombre de jeunes est en constante augmentation.

C'est lié à deux choses. Premièrement, il y a ceux qui viennent d'autres endroits de Belgique pour poursuivre leurs études à Bruxelles. Deuxièmement, les migrants arrivant dans notre pays s'installent souvent dans la capitale et ont, pour la plupart, entre 18 et 30 ans. Ce

rajeunissement de la population varie d'une commune à l'autre. Il est très marqué dans ce que l'on appelle le « croissant pauvre » alors que les quartiers les plus riches suivent plutôt une tendance inverse. C'est dans les quartiers défavorisés (en matière d'emplois et de réussite scolaire) que les jeunes les plus précarisés se situent.

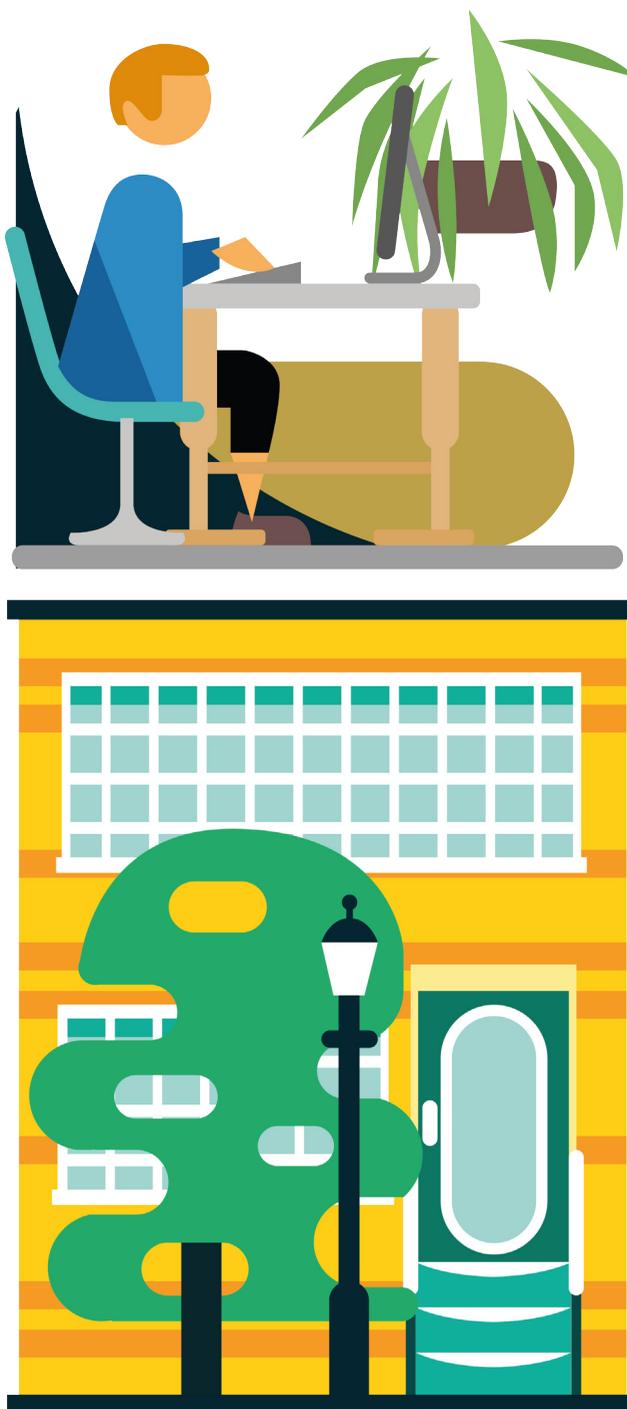
Une scolarité inégalitaire

Si on parle de la Jeunesse, on pense forcément à sa scolarité. « Les faits sont têtus, les jeunes Bruxellois, même ceux des quartiers défavorisés, étudient de plus en plus longtemps et obtiennent des diplômes de plus en plus élevés. »⁶ De nouveau, il faut nuancer car **c'est souvent dans le parcours scolaire que se situe le premier obstacle qui mène à la précarisation.** Tout d'abord, le nombre de jeunes augmente mais le nombre de places dans les écoles ne suit pas le rythme. Il y a alors des phénomènes discriminatoires qui sont observés et certains établissements deviennent des écoles ghettos, des filières de relégation (on pense aux sections professionnelles qui seront moins valorisables par la suite sur le marché de l'emploi).

On peut donc déjà se rendre compte d'un premier effet impactant certains jeunes, malgré eux. Ils viennent du « croissant pauvre », donc, a priori, déjà soumis à certaines inégalités sociales. Ils vivent une forme de discrimination à l'école, parfois très virulente. Ce malaise peut entraîner des performances scolaires faibles voire un décrochage. Celui-ci, à son tour, provoque une place peu enviable sur le marché de l'emploi, encore accentuée par d'éventuelles discriminations à l'embauche (parfois liées à la commune d'origine et à son niveau social). On pourrait se demander pourquoi nous parlons de cela dans notre chapitre consacré à la précarité urbaine. C'est que le marché du travail bruxellois est particulièrement tourné vers le secteur tertiaire qui demande un haut degré de qualification. Les jeunes sortant de filières scolaires dites « de relégation » démarrent alors souvent perdants. Pour d'autres, issus du croissant pauvre mais ayant fait des études supérieures, on en revient souvent à la discrimination à l'embauche qui mène alors au phénomène de déqualification, c'est-à-dire le fait d'accepter un emploi pour lequel on est trop qualifié.

Le coût du logement

Un deuxième facteur influe sur la précarité des jeunes en ville : le logement ou plutôt le coût de celui-ci. En effet, le nombre de logements disponibles n'est pas suffisant pour répondre à la demande. Dans ces cas-là, la loi du marché provoque une augmentation des loyers,



⁶ Regards Croisés, Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Observatoire de la santé et du social Bruxelles,

⁷ LEHMAN-FRISCH S., Sociologie de San Francisco [archive], La Découverte, Collection Repères, Paris, 2018.

ce qui n'est régi par aucun règlement. Le premier problème, c'est que cette hausse des prix n'est pas du tout suivie par une augmentation des salaires. Les jeunes qui ont un travail précaire ou dépendant d'aides sociales sont donc déjà pénalisés et doivent consacrer une grande part de leurs revenus à leur logement. Celui-ci est souvent très petit. Certains voudraient alors opter pour une colocation. Malheureusement, ce n'est pas non plus possible quand on reçoit des aides. Un autre phénomène contribue à cette augmentation des loyers : la gentrification. Cela désigne « les transformations de quartiers populaires dues à l'arrivée

de catégories sociales plus favorisées qui réhabilitent certains logements et importent des modes de vie et de consommation différents ». ⁷ Ce processus provoque donc une hausse des loyers dans certains quartiers et, par la même occasion, une éviction des personnes y vivant et ne pouvant plus se le permettre. Les communes les plus accessibles financièrement finissent, du coup, par rassembler des locataires ayant tous le même profil, ce qui diminue l'attractivité et la mixité sociale de celles-ci.

Que se passe-t-il en Wallonie ?

Un fait vous a été exposé plus haut : le vieillissement de la population des campagnes. Il est en lui-même lié aux grandes villes. En effet, les jeunes vivant en milieu plus rural (voire intermédiaire si on prend les périphéries des centres urbains) cherchent une offre de formations ou d'emplois qu'ils ne trouvent pas là où ils se trouvent. C'est ce que l'on appelle **la migration nationale**. Ils vont vers des villes plus importantes pour trouver ce qu'ils recherchent. Alors, évidemment, il y a aussi de la précarité dans les campagnes. Mais si elle touche les jeunes, ce sera plutôt par le biais du manque d'accessibilité et d'offres de services ou de loisirs. On sait déjà tous que les transports publics sont plus rares dans les milieux ruraux et que, plus on s'excentre, moins il y en a. On découvre par contre un nouveau cercle vicieux : comme il y a peu de transports

publics, les habitants de ces régions ne les empruntent pas. Comme il y a peu d'utilisateurs, des lignes sont fermées ou réduites...

Quel est le lien avec la précarité ? Tout d'abord, cela oblige les jeunes (et les moins jeunes) à posséder leur propre véhicule s'ils veulent se déplacer, ce qui implique des coûts supplémentaires voire un endettement. Si l'on décide de se passer de voiture, on devient tributaire des transports en commun et on se retrouve limité dans nos déplacements ; que ce soit pour profiter des commerces, des soins de santé ou des services tels que le Forem ou le CPAS. N'oublions pas que dans beaucoup d'offres d'emploi, la mobilité est un critère d'embauche important ! On dirait qu'un nouveau cercle vicieux vient d'apparaître...





5 Monoparentalisation de la pauvreté



Avant, la pauvreté était plutôt le lot des familles nombreuses. Aujourd'hui, cette tendance s'estompe pour laisser la place à la précarité des familles monoparentales, dont le nombre augmente chaque année. **Selon la Ligue des Familles, en 2020, une famille sur trois est monoparentale. Malheureusement, cette monoparentalité s'accompagne d'un risque accru de précarité : 85 % de ces parents disent avoir du mal à joindre les deux bouts.**

Après le moment douloureux et critique de la disparition d'un des parents ou de la séparation, vient le moment de la réorganisation. Comment assumer seul ou seule tout ce qui était pris en charge à deux précédemment ? En cas de séparation, certaines charges auparavant communes sont doublées, un nouveau logement doit être trouvé, des meubles rachetés, etc. La garde des enfants doit être repensée : le prix des crèches – si vous y trouvez une place – est exorbitant et, si l'enseignement est gratuit, l'Accueil extrascolaire, lui, ne l'est pas. Alors comment procéder ? Réduire son temps de travail (si on possède un emploi) ? Mais alors, comment assumer les coûts avec un salaire réduit ? Et plus le nombre d'enfants est élevé, plus l'accès à l'emploi est compliqué, pourtant les besoins augmentent. Bref, un énième cercle vicieux s'installe.

Au-delà de la précarité financière et matérielle, on parle aussi de précarité sociale et d'isolement. Le traumatisme souvent vécu par ce changement de situation va généralement de pair avec un manque de temps à accorder à une vie sociale en dehors de la famille. « La monoparentalité est souvent synonyme de précarité, de solitude, de stéréotypes genrés, d'injustices, de charge mentale et physique et de violences intrafamiliales. L'expérience est rarement vécue comme positive, exceptée quand l'autre parent partage de manière égale les responsabilités liées à l'enfant. »⁸

Selon la Ligue des Familles, environ 45 % des contributions alimentaires ne sont pas honorées. Le SECAL (Service des créances alimentaires) est censé pouvoir avancer les pensions alimentaires non perçues par le parent en charge de la famille. Mais l'accès à ces avances est conditionné



par des procédures longues et couteuses. Voilà qui met des bâtons dans les roues des parents solos.

Bien sûr, on doit se garder de faire un raccourci et d'insinuer que la monoparentalité est la seule cause de précarité de la famille. Malheureusement, quand elle vient s'ajouter à d'autres facteurs, elle peut être très difficile à vivre.

6 Féminisation de la pauvreté



Cette féminisation est, en réalité, extrêmement liée au point précédent. Être à la fois femme et cheffe d'une famille monoparentale, en voilà une double peine en matière de précarité ! Pourtant, cela concerne 86 % de ces familles.

L'égalité hommes-femmes, toujours un miroir aux alouettes

« Bien que des progrès importants aient été réalisés en la matière au cours des dernières années, l'égalité économique entre les hommes et les femmes n'est

atteinte dans aucun pays. »⁹ L'écart salarial entre les hommes et les femmes est toujours d'actualité, il est estimé en Belgique à 6 % en salaire horaire (et à 24 % dans le monde !). De plus, les femmes sont davantage sous contrat à durée déterminée et donc en situation instable. Ajoutez à cela le fait qu'elles sont plus enclines à travailler à temps partiel, vous arriverez à un salaire bien inférieur à celui des hommes et à une **situation précaire**

par essence. À terme, cette carrière plus courte, parfois interrompue ou à temps partiel débouche sur une pension plus basse pour les femmes.

Le saviez-vous ? Dans le secteur associatif, 58 % des employés sont des femmes. Par contre, au niveau des fonctions dirigeantes, c'est l'inverse : 58 % sont des hommes.

Quand un métier se féminise, il se paupérise ?

« Il semble même que ce soit l'entrée des femmes sur le marché du travail qui soit au cœur de la précarisation du travail en général. »¹⁰

Cette observation serait particulièrement avérée dans les métiers de l'enseignement, du barreau et des soins de santé. L'arrivée de davantage de femmes dans une profession ouvrirait la possibilité aux dirigeants de réaliser des coupes

dans les budgets. Une femme se « contentera » peut-être d'un emploi moins bien payé, avec un contrat plus précaire, peut-être à temps partiel. En effet, selon ce qui est trop souvent considéré comme la norme, le travail des femmes doit être suffisamment flexible pour qu'elles puissent continuer à remplir leurs obligations privées et familiales.

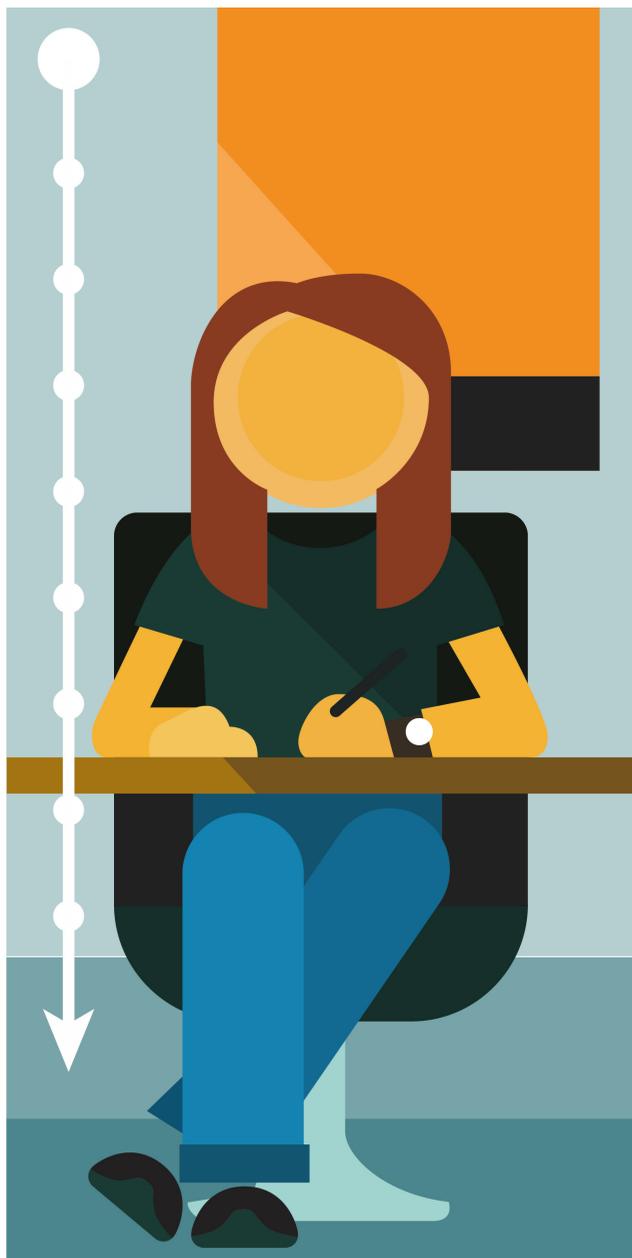
Un effet secondaire de ce phénomène serait l'abandon, par les hommes, des métiers qui deviennent moins rentables et moins valorisants. On peut donc dire que **la féminisation d'un métier entraîne sa précarité mais que la précarité d'un emploi engendre à l'inverse sa féminisation.**

“N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question.” - Simone de Beauvoir

Et arriva le COVID19...

La crise du COVID19 n'a pas arrangé les choses. Les femmes semblent rester les premières à mettre leur travail entre parenthèses pour prendre soin de leurs proches – exacerbant cette fameuse « charge mentale ». Dernièrement, **les congés parentaux « corona » ont été pris à 75 % par des femmes.** On dit souvent que les crises augmentent les inégalités, en voilà un bel exemple. Aux États-Unis, selon le New York Magazine, le pourcentage de femmes actives est retombé à son niveau de 1988 suite à la pandémie... Interpellant !

La crise met également en exergue la proportion de femmes actives dans les métiers de première ligne, trop souvent précaires et sous-payés. Par exemple, dans le secteur des soins de santé, la parité homme-femme est atteinte auprès des médecins mais les autres fonctions sont largement dominées par des femmes. « Selon Statbel en 2019, 98 % des aides-soignants à domicile, 91,8 % du personnel infirmier (niveau intermédiaire), 86,6 % des cadres infirmiers et 91,1 % des aides-soignants en institution étaient des femmes. »¹¹



⁹ <https://www.oxfam.org/fr/pourquoi-les-personnes-les-plus-pauvres-sont-majoritairement-des-femmes>

28 ¹⁰ <https://www.cairn.info/revue-ballast-2016-1-page-96.html>

¹¹ https://www.rtbef.be/info/dossier/les-grenades/detail_la-sante-en-lutte-donne-la-parole-a-celles-quisoignent?id=10474885

7 Davantage de travailleurs pauvres



Comment peut-on travailler pour gagner sa vie et quand même avoir des difficultés à vivre dignement ? L'augmentation de contrats atypiques et les conditions du marché du travail n'aident pas les jeunes à s'épanouir. Posséder un diplôme, universitaire ou non, ne garantit plus de bonnes conditions de vie. Il faut aujourd'hui parfois se contenter de peu au vu du taux de chômage. De plus, les conditions de travail sont tirées vers le bas et les contrats de travail atypiques participent à la précarisation structurelle de l'emploi. Être sous contrat à durée déterminée

ou être en intérim, travailler à temps partiel ou avoir des horaires flexibles, discontinus, décalés, etc. participe à cette **insécurité constante à laquelle est confronté le jeune**. Même un CDI ne garantit pas d'échapper à cette insécurité : les restructurations trop fréquentes des entreprises et la recherche toujours plus grande d'un allègement du coût du travail ne garantissent pas de garder son emploi...

La précarisation extrême de l'emploi conduit de nombreux jeunes diplômés du supérieur à cumuler des « petits boulots » sans lien avec leur formation. Ensuite, confrontés au prix de la vie, ils revoient leurs rêves à la baisse et sont déçus du système déterminé par la société. Dans cette catégorie de jeunes désabusés se retrouvent les « Boomerang kids », ces jeunes adultes de plus de 25 ans qui, après avoir pris leur envol, retournent vivre chez leurs parents. Ce retournement de situation est principalement dû à des raisons économiques (perte d'emploi, crise du logement, problèmes de santé...). En effet, leurs parents sont plus riches et vivent plus vieux, ils représentent la stabilité qu'ils ont perdue ou qu'ils n'arrivent pas à garder. Cela

peut avoir de lourdes conséquences sur leur santé mentale : ils ont l'impression d'être infantilisés et en sont honteux.

La crise du COVID19 n'a fait qu'augmenter le nombre de travailleurs pauvres. **30 % des jeunes de moins de 25 ans sont touchés par le chômage temporaire, c'est la tranche d'âge la plus affectée**. Cela conduit à des décisions très difficiles à prendre pour les jeunes : ils doivent parfois renoncer à vivre dans un logement décent ou à se soigner et leur santé mentale en pâtit.

8 Dépendance accrue aux prestations



En Belgique, les moins de 25 ans constituent la part la plus importante des bénéficiaires du revenu d'intégration. Chômage, aides sociales, revenus d'insertion... Certains jeunes ne peuvent se passer de

l'aide financière de ces différents organismes belges. Ils comptent bien dessus, et pour cause, elle leur est nécessaire pour vivre. Pourtant, ces aides sont souvent paradoxales puisqu'elles supposent une dépense d'énergie encore plus importante de la part du jeune qui voudrait en bénéficier.

Niveau logement, le CPAS offre plusieurs types d'aides allant d'une allocation pour le déménagement à une





contribution aux loyers. Les mineurs, émancipés ou mis sous autonomie, peuvent également demander une intervention du CPAS lors du paiement de la garantie locative. Pour en bénéficier, cependant, **il faut répondre à une liste de conditions pas toujours simples à remplir** et le fait de demander et/ou de bénéficier de ces aides peut parfois engendrer un sentiment de stigmatisation et une gêne dans la relation avec le propriétaire. Dans les cas extrêmes, pour toutes les personnes qui, faute de revenus suffisants, ont dû se retrouver à la rue, il existe une prime d'installation fédérale. Celle-ci est attribuée, une unique fois par le CPAS aux personnes sans abri qui s'installent dans un logement stable. En effet, certains jeunes ayant quitté une institution de l'Aide à la Jeunesse à leur majorité se retrouvent jetés dans le monde, sans revenus et sans travail, ce qui les amènent parfois à devoir vivre dans la rue... Cette prime peut alors leur permettre de s'installer dans un logement correct et de disposer d'une adresse officielle, avantage non négligeable dans la recherche d'un travail.

Au niveau de l'emploi, pour bénéficier de l'allocation d'insertion, les jeunes diplômés doivent au moins « avoir terminé des études qui ouvrent le droit, avoir réalisé un stage d'insertion professionnelle et l'avoir terminé avant leurs 25 ans ».¹² Ce stage dure environ une dizaine de mois et doit être évalué deux fois positivement par le service public de l'emploi et de la formation professionnelle (Actiris ou le Forem). Par ailleurs, le droit à l'intégration sociale par l'emploi pour les moins de 25 ans est lui

conditionné soit par un contrat de travail, soit par un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) menant à un contrat de travail.

Ces différentes aides ne tiennent malheureusement pas compte des besoins réels et des projets du jeune. En effet, qu'en est-il des jeunes diplômés, parfois trop proches des 25 ans que pour espérer toucher des allocations d'insertion, s'ils ont du mal à s'insérer sur le marché du travail ? Pour les autres, pas de droit à l'erreur : s'ils ne respectent pas le contrat, ils risquent des sanctions ou l'exclusion. De plus, le CPAS a le pouvoir d'empêcher l'accès à l'enseignement supérieur aux personnes les plus précarisées s'il estime que le parcours d'études choisi ne les rend pas plus employables...

Le jeune, dépendant de ces aides financières, n'a donc parfois même pas assez de ressources pour mener à bien ses propres projets et accomplissements (les revenus d'insertion sociale sont souvent inférieurs au seuil reconnu de pauvreté). Ce manque de revenus pousse certains jeunes à chercher un job d'étudiant pour financer leurs études, mais ils doivent faire attention à ne pas sortir des conditions d'aide du CPAS. Aussi doivent-ils plutôt vivre seuls pour ne pas voir le montant de leurs revenus baisser. **Répondre à ces conditions ne leur permet pas toujours de vivre de manière décente, c'est pourtant souvent la seule solution pour pouvoir poursuivre des études.** C'est là tout le problème du statut de cohabitant que nous évoquerons plus loin.

¹² <https://www.leforem.be/particuliers/allocations-insertion-et-chomage.html>

Quand la dépendance augmente

Depuis le début de la crise COVID19, la dépendance aux aides extérieures ne fait qu'augmenter :

chez les moins de 34 ans, une personne sur quatre fait face à une période de chômage temporaire ;

les CPAS devront aider 30 % de personnes en plus chaque mois d'ici la fin 2022 ;

les demandes d'aide alimentaire sont en constantes augmentation. 27 millions d'euros ont été garantis en 2021 et 2022 pour soutenir les banques alimentaires ;

la distribution de repas a augmenté de 24 % en 2020 et le milieu associatif est de plus en plus sollicité.

9 Une politique publique prioritaire



Une des principales politiques publiques belges francophones est le Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Ce plan comprend trois axes prioritaires : l'emploi, la lutte contre la pauvreté au quotidien (logement, alimentation, santé, mobilité, tourisme, numérique...) et l'automatisme accrue des droits. En Fédération Wallonie-Bruxelles est établi un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, lui aussi composé de trois axes (lutter contre le non-recours aux services et aux droits qui touche particulièrement les personnes en situation de pauvreté ; diminuer le risque de pauvreté et de reproduction des inégalités sociales auprès des publics les plus vulnérables, ainsi que l'aggravation des

conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ; développer une offre de services de qualité adaptée aux besoins des personnes en situation de pauvreté et rendre plus performante la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Plus spécifiquement, comme nous l'avons vu, de nombreux jeunes sont dépendants aux diverses aides sociales (RIS, chômage, mutuelle...). Pourtant, **ces allocations peuvent être très fortement diminuées si le bénéficiaire décide de vivre avec d'autres personnes** (cela est parfois nécessaire pour avoir un loyer moins coûteux). Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté essaye de mobiliser les jeunes afin de dénoncer le statut cohabitant en Belgique. En effet, ce statut a de nombreuses conséquences néfastes, qu'elles soient financières ou sociales (solitude, pénurie des logements, empêche la colocation...).

En ces temps difficiles, trois millions d'euros ont été mobilisés pour adopter la mesure « Deal 18 – 25 ans », un soutien accru octroyé par les CPAS de la Ville de Bruxelles pour les jeunes victimes de la crise. En partenariat avec différentes associations, les CPAS bruxellois entendent faciliter l'accès des jeunes aux aides qui pourraient les soutenir dans l'exercice de leurs droits et le développement de leurs projets. En effet, les jobs étudiants devenant plus rares, et



les frais liés à l'enseignement à distance n'étant pas moindres, l'octroi de plusieurs aides pourraient leur être bénéfique.

En outre, en matière de politique d'égalité des chances en Belgique, on retrouve principalement Unia (anciennement le Centre interfédéral pour l'égalité des chances) et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Unia travaille sur différents axes d'actions, notamment

contre **la précarité menstruelle, considérée comme l'un des exemples les plus frappants d'atteinte à la dignité d'une personne.** Dans ce sens, la Ministre de la lutte contre la pauvreté, Karine Lallieux, s'est engagée à débloquer 200 000 euros pour lutter contre ce problème. Cet argent servira notamment de subvention pour le Conseil des femmes Francophones de Belgique et le Vrouwenraad en Flandre.

10 Une immigration disputée



Quand on associe les termes Jeunesse et immigration, on ne peut que penser aux MENA : les Mineurs Étrangers Non Accompagnés. Si, en plus de cela, on y ajoute la précarité, parler d'eux devient une évidence ! Mais d'abord, présentons ces jeunes venus d'ailleurs. **Ils ont moins de 18 ans, arrivent seuls dans notre pays et seraient environ 10 000 par an**, même s'il est difficile d'avoir un nombre exact.

Ils quittent leur pays d'origine pour diverses raisons mais, la plupart du temps, ce n'est pas un réel choix.

Ces causes dépendent bien souvent de leur situation géographique et/ou sociale. Ils sont parfois séparés de leurs parents qui sont renvoyés de force dans leur pays ou encore missionnés par leur famille pour travailler et renvoyer de l'argent. D'autres fois, ils fuient une situation dangereuse ou sont en transit dans notre pays avant d'atteindre leur objectif. **Ils arrivent donc en Belgique où ils n'ont aucun représentant légal (parent ou tuteur) et doivent encore franchir toutes les étapes d'intégration prévues pour les MENA dans notre pays.** Nous n'allons pas revenir ici en détail sur ce parcours mais plutôt sur les obstacles rencontrés par ces jeunes et qui les plongent dans une situation de précarité difficile à surmonter.

De base, nous pouvons affirmer qu'ils sont déjà dans une situation précaire quand ils arrivent dans notre pays puisque la précarité est définie comme étant « forte incertitude de conserver ou récupérer une situation acceptable dans un avenir proche. La précarité empêche les individus qui en sont victimes de conduire des projets et d'être maîtres de leurs choix. »¹³

Une route dangereuse

Les premiers obstacles, ces jeunes les vivent avant même d'arriver en Belgique, durant leur voyage. Ils peuvent être victimes de passeurs mal intentionnés, kidnappés par des proxénètes, perdre leurs papiers d'identité, si on ne les leur vole pas... Ces enfants et adolescents ont sans doute déjà vécu le pire dans leur pays d'origine. Ils subissent encore de grands dangers pour arriver ici. Ils ne peuvent pas sortir indemnes de tout cela. **Ce sont donc des jeunes qui sont en grande souffrance psychologique quand ils arrivent ici.**



¹³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/précarité>

C'est un premier facteur de précarité car les structures d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas toujours équipées pour pouvoir les aider au mieux. Pour la plupart, les traumatismes vont perdurer sans être solutionnés et, sans doute, les empêcher d'aller de l'avant.

Une administration complexe

Bien souvent, ces mineurs n'ont donc plus leurs papiers. Ils passent alors par diverses procédures pour déterminer leur profil (âge, origine...). **Ils sont théoriquement accompagnés d'un tuteur pour tout cela, mais la réalité semble bien plus complexe.** En effet, il n'y a pas assez de personnes volontaires comparé au nombre de MENA dans le besoin. Pourtant, le rôle de ces tuteurs est essentiel dans le parcours d'intégration de ces jeunes en détresse. Ils les aident dans leurs démarches administratives, dans leur scolarité, à s'intégrer à la société, à bénéficier de soins médicaux...

Il faut aussi savoir qu'en fonction de l'avancement dans le parcours d'intégration, les compétences ne sont pas traitées par le même niveau de pouvoir. Certaines démarches sont à faire au niveau fédéral et d'autres auprès des communautés linguistiques ou des régions. De quoi en décourager plus d'un ! Quand le jeune y arrive, il est parfois confronté à un manque de délicatesse de la part de certaines personnes, sans doute à cause de la méconnaissance de la situation. Des questions parfois déplacées ou inopportunes peuvent vite le faire replonger dans certains traumatismes. De plus, le jeune n'est pas toujours considéré comme tel par certaines

administrations. En effet, il n'est pas rare que celles-ci se renvoient la balle car le MENA est souvent considéré comme étranger (géré par Fedasil) avant d'être reconnu comme jeune (géré par l'Aide à la Jeunesse).

Une dernière chose encore : en fonction des décisions prises par les autorités compétentes, le jeune peut être déplacé d'un centre d'accueil à un autre, d'une ville à une autre. **Ce qui compliquera alors son intégration dans la communauté locale mais impactera aussi son parcours scolaire.**

Une scolarité essentielle mais difficile

Comme pour tout enfant ou adolescent résidant sur le territoire belge, l'école est obligatoire pour les MENA. Pour certains d'entre eux, cela va leur permettre de réaliser des rencontres, de s'intégrer à la société et de rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent. Pour d'autres, malheureusement, ce n'est pas le cas...

Nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, le lieu de scolarité dépend du centre où vit le jeune. Et ce, même si cette école n'est pas armée pour le suivi d'élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Cela pose donc parfois des soucis d'adaptation mais les enseignants font de leur mieux pour palier la situation et fonctionnent à la débrouille. Si le jeune est transféré dans un autre centre, il y a de grandes chances pour qu'il change d'établissement scolaire, ce qui entraîne des irrégularités dans ses apprentissages et dans son éventuel suivi personnalisé.



« En 48 heures, ces gamins peuvent être transférés à Bruxelles parce que l'Agence fédérale pour l'Asile (Fedasil) l'a décidé. »¹⁴

Il faut aussi se rappeler que certains de ces jeunes viennent dans notre pays pour envoyer de l'argent à leur famille restée au pays. La scolarité est donc pour eux tout à fait secondaire. Ils ne comprennent pas pourquoi on les oblige à suivre un enseignement et ont du mal à s'intégrer.



¹⁴ Témoignage de Charles Wauters, coordinateur des classes DASPA à l'Institut Saint-Laurent de Liège,

La langue d'apprentissage n'est souvent pas du tout comprise. Dans les écoles où accueillir ce genre d'élèves est récurrent, les choses sont organisées et ils peuvent bénéficier de ce que l'on appelle les DASPA (Dispositifs d'Accueil des élèves Primo-Arrivants). L'idée est souvent décriée car il arrive qu'elle entraîne de la discrimination. En effet, si l'on rassemble tous les élèves primo-arrivants dans une même classe, ils auront plus de mal à se faire accepter par les autres. C'est donc à double tranchant. De plus, cette possibilité n'est accessible que pendant les 18 premiers mois suivant l'arrivée du jeune sur le territoire. « Quand ils arrivent au bout du parcours, ils doivent intégrer une classe traditionnelle. Mais leur niveau de français ne leur permet en réalité jamais d'intégrer une classe qui correspondrait à leur âge... Et il est évidemment très compliqué d'envoyer un Afghane de 18 ans et demi dans une classe de première secondaire. »¹⁵ Ce manque de maîtrise de la langue peut aussi entraîner des frustrations. En effet, des jeunes peuvent avoir eu une excellente scolarité dans leur pays d'origine et donc avoir les aspirations qui vont avec, mais, à cause de cette barrière linguistique, ils doivent souvent se contenter de moins. Un rêve de toute une vie qui s'écroule en quelque sorte... C'est très difficile à accepter pour eux.

Un point que l'on a tendance à oublier si l'on n'est pas dans le milieu scolaire, c'est qu'un **enfant ou un adolescent qui a vécu un traumatisme ou qui vit dans une situation précaire n'a pas du tout la tête à apprendre**. « On voit des élèves qui s'endorment en classe, parce

qu'ils vivent nombreux dans des espaces minuscules où ils ne peuvent pas se reposer. »¹⁶ Le jeune est en mode « survie », le cerveau reptilien prend le dessus et ses apprentissages sont relégués loin derrière toutes ses autres préoccupations. Les enseignants ne s'en rendent pas toujours compte ou, simplement, ils ne sont pas formés pour accueillir ce genre d'élèves. Ces derniers finissent par se fondre dans la masse des élèves en difficulté qui ne s'en sortiront jamais...

Le dernier aspect, qui n'est pas propre aux MENA mais à tout type d'élèves en difficulté, c'est la relégation scolaire. Tous ces jeunes, qui ne maîtrisent pas le français, qui passent d'une école à l'autre, qui sont en souffrance sans qu'on les voit... Tous ces jeunes finissent sur ce qui est trop souvent considéré comme la voie de garage de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles : les filières professionnelles et techniques. Ce qui, on l'a vu dans le chapitre consacré à la précarité urbaine et rurale, est un facteur de précarisation.

Les différents obstacles que ces jeunes rencontrent donc dans leur parcours d'intégration, voire même depuis qu'ils ont quitté leur pays d'origine, font d'eux les « victimes » parfaites de la précarisation. Certaines associations et certains tuteurs les aident vraiment à avancer et tentent de les extraire de cette spirale infernale. Mais s'il est déjà compliqué pour certains jeunes belges de ne pas basculer dans la précarité, ça l'est d'autant plus quand on ajoute les éléments que l'on vient de vous présenter.

Conclusion

Dans ce dossier, nous ne prétendons pas réinventer le monde. Notre objectif était plutôt d'exposer des faits bruts. La découverte de ces dix transformations de la précarité nous a choqués, heurtés même. Il y a des réalités qui sont si proches de nous, tout en étant lointaines. Pourtant, ces changements, ces moments de vie difficiles, nous pourrions tous y être confrontés un jour ou l'autre. C'est ça, **la face réelle de la précarité** : un accident de parcours, anodin au premier abord, et qui pourtant fait tout basculer. Pas du jour au lendemain, non ; plutôt une lente descente aux enfers, quelque chose d'insidieux. Un jour, ce sera une hésitation sur un cadeau d'anniversaire et le mois suivant, on en sera déjà peut-être à la remise en cause de notre visite chez le médecin. C'est en cela que la précarité nous touche tous, de près ou de loin. Et une fois le pied dedans, il peut être très dur d'en sortir.

Alice DEHAESELEER

Aurélien MARTIAT

Aurore TAVIANUCCI

Relie-F asbl

¹⁵ Témoignage de Charles Wauters, coordinateur des classes DASPA à l'Institut Saint-Laurent de Liège, Si mineurs #2 - L'école, passerelle essentielle, Janvier 2019.

¹⁶ Ibidem



Bibliographie

- MALAY O.,
La mobilisation des jeunes Belges pour le climat a été la plus efficace d'Europe,
Le Vif, 22/01/20.
- CASMAN M. et LINCHET S.,
La pauvreté en milieu rural en Région wallonne, Étude commandée par Cera et réalisée par le Panel
Démographie Familiale de l'Université de Liège, 2011.
- CATARINELLA C., JEANNIN M. et NASSIF C.,
Les mineurs étrangers non accompagnés en Belgique - Fiche pédagogique, Amnesty International avec
le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2016.
- CHERENTI R.,
L'Homme le plus pauvre de Wallonie est (toujours) une femme, CeRIS, UMon, Juin 2020.
- COMHAIRE G.,
L'école en temps d'exil, Si mineurs #2, CIRÉ et la Ligue des familles avec le soutien de la COCOF,
Janvier 2019.
- COMHAIRE G.,
Des jeunes, seuls, qu'il faut accompagner, Si mineurs#5, CIRÉ et la Ligue des familles avec le soutien
de la COCOF, Mai 2019.
- DAMON J.,
Pauvreté et précarité en chiffres, Les Cahiers français, n° 390, 2016.
- DEPUYDT C. (Dr),
Une profession qui se féminise est-elle une profession qui se paupérise ?, Le Spécialiste, Février 2020.
- HÉLARDOT V.,
Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences
sociales ?, Empan, vol. n°60, no. 4, 2005.
- Jeunes en transition, adultes en devenir, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Observatoire
de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Commission Communautaire Commune : Bruxelles,
2013.
- KARALI F.,
Monoparentalité : femmes et enfants en danger, Dossier « Tabous autour de la maternité », La Ligue de
l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl, Février 2020.
- MARISSAL P., MAY X. et MESA LOMBILLO D.,
Programme Agora - Pauvreté rurale et urbaine, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et
l'exclusion sociale en partenariat avec l'ULB et la KUL, 2013.
- MESTRINER E.,
L'autre fléau : la pauvreté qui touche les femmes, Dossier « Les Grenades », RTBF, Septembre 2020.
- MORMONT M.,
Ces femmes qui trinquent, Alter Échos n°492, Avril 2021.

- Transition des MENA vers l'autonomie,
« Quel accompagnement pour les jeunes les plus vulnérables ? », CIRÉ, Novembre 2019.
- Un jeune sur cinq ! Génération Pauvreté ?,
Étude publiée par Vivre Ensemble Éducation avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012.
- WINKEL J.,
Neet, jeune désaffilié fort demandé, Alter Échos n°429-430, Septembre 2016.

Sites

https://indicators.be/fr/i/G08_UNE/fr#:~:text=Le%20taux%20de%20ch%C3%B4mage%20des,en%20moyenne%20durant%20cette%20p%C3%A9riode.

<http://www.quinoa.be/blog/quinoa-rejoint-la-greve-feministe-ce-8-mars-2021/>

<https://www.oxfam.org/fr/pourquoi-les-personnes-les-plus-pauvres-sont-majoritairement-des-femmes>

<https://www.yapaka.be/video/video-la-monoparentalite-facteur-de-precarite>

<https://www.laligue.be/leligueur/articles/monoparentalite-quelques-chiffres-cles>

<https://www.rwlp.be/index.php/educ-pop/1100-stop-au-statut-cohabitant>

<https://fef.be/2021/02/22/plan-de-lutte-contre-la-precarite/>

https://www.rtf.be/info/belgique/detail_un-subsid-federal-de-200-000-euros-pour-lutter-contre-la-precarite-menstruelle?id=10662869

<http://bruxelles-city-news.be/le-deal-18-25-pour-aider-les-jeunes-de-la-ville-de-bruxelles/>

<http://www.slate.fr/story/111277/tanguy-boomerang-kids>

https://www.lespercepierres.be/wp-content/uploads/2018/08/IV_aidejeunesse.pdf

<http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/lutte-contre-la-pauvrete/plan/>

<http://luttepauvrete.wallonie.be/page/le-plan>

<https://www.unia.be/fr>